



eco-renewe

Notre mission :
"Rénover pour économiser et préserver la planète"





Pour une rénovation écologique : la fiche BAR-TH-164

La fiche d'opération standardisée CEE BAR-TH-164 « Rénovation globale d'une maison individuelle » est un dispositif qui s'inscrit dans le cadre des certificats d'économies d'énergie CEE. Ce dispositif bénéficie aux propriétaires de maisons existant depuis plus de deux ans.

Les travaux sont définis par une étude énergétique préalable et s'inscrivent dans le cadre d'une rénovation thermique globale des bâtiments relevant de la fiche d'opération standardisée BAR-TH-164.

Processus de Validation de Votre Dossier par un bureau d'étude énergétique

1

Visite par
un auditeur
énergétique

2

Validation /
accord de
l'auditeur

3

COFRAC

4

Aide validé à
100%

5

Installation

6

Mise en service

8

Suivi de votre
dossier

7

Cofrac &
Garantie





eco-renew

Rénover pour l'écologie

La rénovation globale fait référence à l'amélioration énergétique d'un bâtiment existant pour le rendre plus économe en énergie et plus respectueux de l'environnement.

Quels sont les intérêts de réaliser une Rénovation globale ?

À partir du 1er avril 2023, les logements les plus énergivores devront faire l'objet d'un audit énergétique en cas de vente. Ce document donnera au futur acquéreur des pistes de travaux de rénovation énergétique.

À savoir depuis 2006, tout propriétaire qui souhaite vendre ou mettre en location son logement doit, entre autres, confier la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) à un professionnel certifié.

La version 4 et la version 5 sont des références à deux versions différentes de la certification environnementale française « label Energie-Carbone » qui évalue la performance énergétique des bâtiments rénovés.



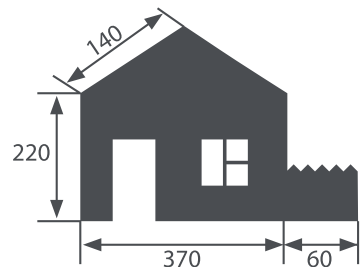
La version 4 du label Energie-Carbone a été lancée en 2017 et a été remplacée par la version 5 depuis le 1er Avril 2023. La version 5 est considérée comme plus exigeante que la version 4, avec des critères plus stricts pour mesurer la performance énergétique et environnementale d'un bâtiment rénové.

La version 5 prend en compte des critères supplémentaires

- L'empreinte carbone des matériaux utilisés dans la rénovation, la gestion de l'eau, la qualité de l'air intérieur et la gestion des déchets de chantier
- Inclut une évaluation de la performance énergétique du bâtiment sur une durée de 50 ans, contre 30 ans pour la version 4

Les Avantages

- Amélioration des performances énergétique d'un logement
- Diminution du coût de fonctionnement d'un logement
- Plus-value de votre bien augmentant jusqu'à 16%
- Prime financière





eco-renové

Processus de validation de nos travaux par un bureau d'étude agréé





eco-renewe

Installation d'une Pompe à chaleur

Les pompes à chaleur air/eau équipent plus d'un tiers des habitations et constituent un appareil de chauffage qui réduit la consommation d'énergie.

On placera deux appareils dans votre maison :

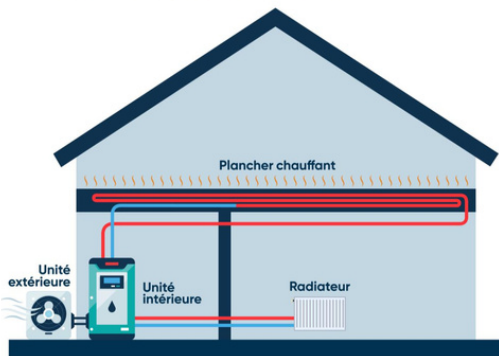


Le premier est situé à l'intérieur de la maison, à côté de l'émetteur de chauffage.

La seconde est située à l'extérieur. Ce dernier est chargé de capter les calories présentes dans l'air extérieur pour les restituer à l'intérieur de l'habitation sous forme de chaleur.

L'eau du circuit hydraulique est ensuite chauffée par un fluide caloporteur avant d'être distribuée dans toutes les pièces.

Fonctionnement du système pompe à chaleur air-eau



1. Evaporateur convertissant le fluide frigorigène en vapeur
2. Compresseur augmentant la pression et la température du gaz
3. Eau de la boucle chauffée à travers le condenseur
1. Support ramenant le fluide à basse température et basse pression
2. Eau chaude rejetée dans le circuit

= chemin répété pour vous donner le meilleur chauffage possible

De plus, les pompes à chaleur air/eau peuvent également fournir de l'eau chaude sanitaire (ECS). Ainsi, une pièce d'équipement remplit différentes fonctions, réduisant l'encombrement dans votre maison. De plus, l'appareil peut être facilement connecté à toutes les installations.

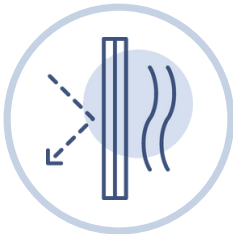


eco-renove

Isolation des murs de votre maison

L'isolation des murs de votre maison vous permet de réaliser des économies sur votre facture d'énergie. Votre maison subit moins de déperditions thermiques et consomme donc moins d'énergie pour être chauffée à la même température.

1. Isolation des murs par l'intérieur



L'isolation des murs de votre maison est efficace tout au long de l'année.

En **hiver**, elle permet de conserver une meilleure température dans votre maison et de gagner en confort en évitant l'effet "paroi froide".

L'**été**, elle permet de préserver l'air frais dans votre logement.

L'isolation des murs par l'intérieur peut être réalisée à votre rythme, pièce par pièce. Elle peut néanmoins engendrer une diminution de la surface habitable de votre logement. L'aspect extérieur de votre maison n'en sera pas modifié ce qui évitera certaines démarches administratives.

2. Isolation des murs par l'extérieur

L'isolation des murs par l'extérieur présente des avantages :

- Ne pas réduire le volume intérieur des pièces
- Limiter le nombre de ponts thermiques
- Possibilité de rester chez vous pendant les travaux.

L'isolation extérieure des murs peut être réalisée de deux manières :

1. Pose d'un matériau isolant



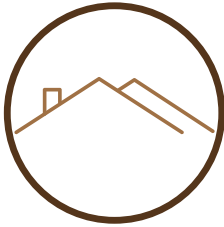
2.S'appuyer sur un bardage.





eco-renove

Isolation des Combles et des planchers



L'isolation des combles est primordiale car des déperditions thermiques de l'ordre de 30% sont observées pour les toitures mal isolées.

L'installation d'isolant dans un grenier est relativement simple et rapide. Vous pouvez choisir différentes formes d'isolation en fonction de votre toit.



Si vous avez un grenier aménagé, c'est-à-dire que la zone est habitable, il est préférable d'utiliser un isolant en rouleau ou en feuille qui est fixé directement à l'intérieur du toit.

En revanche, si vous avez perdu des combles (inhabitables en raison d'une hauteur insuffisante ou d'une taille de charpente insuffisante), l'isolation soufflée est conseillé.

Pourquoi isoler ses combles ?

- Réduit la consommation d'énergie
- Diminue le coût énergétique d'une maison
- Superficie habitable pouvant augmenter



eco-renove

Notre mission :

"Rénover pour économiser et préserver la planète"



Contactez-Nous

renoglobale@eco-renove.com

<https://www.eco-renove.com/>

01.47.72.49.48

Numéro Siren : 953811346

Numéro TVA intracommunautaire:
FR10953811346